

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2022

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PARRAUD Patricia, MALAN Didier, EHUEINANA Sylvain, GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine, NOUGUIER Daniel, BARGHOUT Christophe, MOUREY Christophe, MATALON Emmanuelle, SEVERIN Nicolas, ISIRDI Céline, PRIMO Yolande

Secrétaire de séance : PARRAUD Patricia

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 27 juin 2022.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Création d'emploi permanent : ■ Adjoint technique à temps complet

Madame la Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de réorganiser le service technique suite à la mutation de l'un des 2 adjoints techniques à temps non complet (20/35),

Considérant la possibilité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la création de l'emploi suivant : Adjoint technique à temps complet.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 AU 1^{er} janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Puyvert son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le passage de la commune de Puyvert à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 .

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de Puyvert.

Adoption du projet de construction d'un préau à l'école

Madame le Maire présente le projet de construction d'un préau dans la cour de l'école communale, ce projet à l'étude depuis quelques mois a nécessité les services de divers bureaux d'études (géomètre, étude géotechnique, contrôle technique/structure) le tout sous le contrôle du groupement de maîtres d'œuvre composé de l'architecte M. Manuel CANAS et du bureau d'études K-Ingénierie.

D'une surface d'environ 150 m², le préau couvrira une partie de la cour avec une petite extension sur le portail d'entrée : une protection des élèves sera ainsi assurée par temps de pluie et par fortes chaleurs. Les estimations de travaux ont été vérifiées par le maître d'œuvre, après négociations sont proposés les devis des entreprises

OLIVERO SA BTP pour la partie gros œuvre	31 454,47 € ht
BERTON pour la fourniture et pose du préau	62 500,00 € ht

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet définitif de construction d'un préau à l'école communale,
- confirme le choix de la maîtrise d'œuvre confiée à M. Manuel CANAS et le BET K-Ingénierie,
- approuve le projet de convention de maîtrise d'œuvre, autorise Madame le Maire à la signer,
- approuve le choix des entreprises retenues en commission et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés de travaux.

Vie du village

Madame le Maire donne lecture d'un courrier collectif signé de plusieurs habitants de Puyvert se plaignant de diverses situations :

- Présence de tas de feuilles mortes sur la place Jean Moulin durant tout l'été
- Manque d'entretien de la rue Aguitton et de la place Grangier
- Cyprès non taillés aux entrées du village
- Stationnement « Arrêt minute » de la place Jean Moulin non respecté
- Convention du bistrot non respectée, horaires et services

En réponse, Madame le Maire apporte les explications suivantes :

- La quantité de feuilles mortes a été exceptionnelle avec la sécheresse de cet été
- Le départ précipité de Thierry MISTRE et la période de congés qui ont suivi a quelque peu désorganisé le service technique, réorganisation dès cette rentrée
- Le non respect du stationnement réglementé devra rapidement être sanctionné, les services de gendarmerie seront sollicités,
- Quant au fonctionnement du bistrot, il faut rappeler que 2 gérants ont précédemment abandonné après une année d'exploitation, la rentabilité d'un tel établissement est très fragile, il est proposé de réunir un groupe de travail pour réfléchir sur le sujet.

Travaux sur la Durance

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des crues de 2019, d'importantes érosions de berges avaient été constatées sur la commune mettant en danger les habitations les plus proches. Pour sécuriser la zone, des travaux d'urgence ont été effectués à l'été 2020.

Les travaux de recharge sédimentaire soumis à autorisation avaient été reportés, ils ont donc été réalisés cet été, déplacement des îlots du milieu du lit vers les espaces creusés.

Les crues de 1 500 à 2 000 m³/s ne devraient plus impacter et menacer les habitations.

Emplacement sur le marché hebdomadaire

Suite à la demande de branchement électrique d'un commerçant, la question de la fixation d'un abonnement se pose, par comparaison aux marchés organisés sur les communes voisines, un tarif annuel de 150 € est proposé mais une réflexion plus approfondie est nécessaire, la décision est reportée, le déplacement du marché sur la nouvelle partie aménagée est également suggérée.

Questions diverses

Gros succès des manifestations estivales :

- Soirées Musiqu'Art et marché nocturne organisés par l'association Pépi'Events
- Fête votive début juillet
- Vide grenier

Rentrée scolaire :

95 élèves accueillis, rentrée des tous petits à 10h15

Nouveauté avec la mise en place du « portail famille » : réservations et règlement uniquement en ligne (repas et inscriptions au service périscolaire)

Accueil périscolaire du mercredi : 20 places disponibles, engagement pour 16 enfants, 2 agents sur journée de 10h, repas pique-nique livrés

Association « Sourire à la vie » : cette association en soutien aux enfants malades avait été retenue dans le cadre de l'action annuelle « Puyvert solidaire », des actions sont en préparation pour cet automne, course d'orientation pour Halloween, mini olympiades ...

Actions en faveur des aînés :

Depuis le Covid, la sortie annuelle a été exclue,

le colis de Noël semblant être apprécié par une large majorité des aînés, la commission sociale devra se réunir rapidement pour faire le choix du colis.

Clôture de la séance à 19h30
Puyvert, le 05 septembre 2022

Sylvie GREGOIRE
Maire de PUYVERT